

## L'Œdicnème criard



© P. Léger

### Description :

L'Œdicnème criard ou « Courlis des terres » se caractérise par ses grands yeux à l'iris jaune bordé d'un sourcil blanc, adaptés à la vision nocturne, ses très grandes pattes et ses barres alaires blanches rehaussées de noir.

**Habitat :** Cet espèce fréquente les milieux découverts, à végétation clairsemée, riches en proies. Il privilégie les sols secs pour nicher. Sur la ZPS, il s'est adapté aux cultures à larges sillons dont il a fait son milieu de prédilection (maïs, portes graines...).

**Comportement :** L'Œdicnème est avant tout un oiseau nocturne, très discret et peu actif de jour. Son chant peut être entendu durant toute sa période de présence. Oiseau migrateur, on le retrouve sur la ZPS de Mi-Mars à début Novembre. A la fin du mois d'août, ils se rassemblent en groupe avant leur départ en migration. Ils restent fidèle à leur lieu de rassemblement d'une année à l'autre.

**Nidification :** Il constitue une simple cavité d'une vingtaine de centimètre à même le sol, sur une végétation rase mais toujours à proximité d'un couvert. La femelle y dépose ensuite 1 à 3 œufs. Les deux parents mènent l'incubation durant 27 jours. Les jeunes quittent le nid dès le premier jour mais ne s'envolent qu'à 5/6 semaines.

**Alimentation :** L'Œdicnème se nourrit principalement d'invertébrés de bonne taille : vers de terre; gros insectes comme les mille-pattes ou coléoptères et particulièrement les bousiers; escargots; limaces et éventuellement micromammifères.

**Et sur la ZPS ?** Les suivis postnuptiaux 2017 ont permis de comptabiliser jusqu'à plus de 120 individus.

En 2018, l'animateur **recherche des bénévoles** pour participer à l'inventaire de la population nicheuse d'Œdicnème !

Outre le suivi régulier des rassemblements postnuptiaux des Œdicnèmes criards réalisé régulièrement, l'animateur Natura 2000 souhaite réactualiser les données de la ZPS issues de l'enquête nationale de la population nicheuse en recensant les couples nicheurs.

**Alors n'hésitez pas à nous rejoindre !**

Contact : a.courbois@hommes-et-territoires.asso.fr



© Brousse J

## Suivis naturalistes

Chaque année, des suivis naturalistes sont effectués. Ils permettent de mesurer l'évolution des espèces et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

Durant le printemps 2017, les Busards cendrés ont été de nouveau suivis par l'association Eure et Loir Nature.

Parallèlement, un suivi de l'avifaune a été réalisé par l'animateur Natura 2000 sur des couverts MAEC et des cultures. Ce suivi a permis de mettre en évidence l'intérêt d'aménager le territoire agricole via ces couverts pour favoriser les oiseaux. **En effet, les résultats montrent une diversité et une fréquentation d'oiseaux beaucoup plus importantes dans les plaines aménagées.**

## Evaluation des incidences

La mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000 n'est pas exclue, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Des listes nationales et locales fixent les activités dont l'autorisation est soumise à une évaluation préalable compte tenu de leur incidence potentielle sur le site Natura 2000.

Lien Internet de la Préfecture relatif au nouveau régime d'évaluation des incidences :

<http://www.eure-et-loir.equipement-agriculture.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement>

## Contacts

**Aymeric COURBOIS**

ASSOCIATION HOMMES ET TERRITOIRES  
Maison de l'agriculture  
10, rue Dieudonné Costes—CS 10399  
28008 CHARTRES

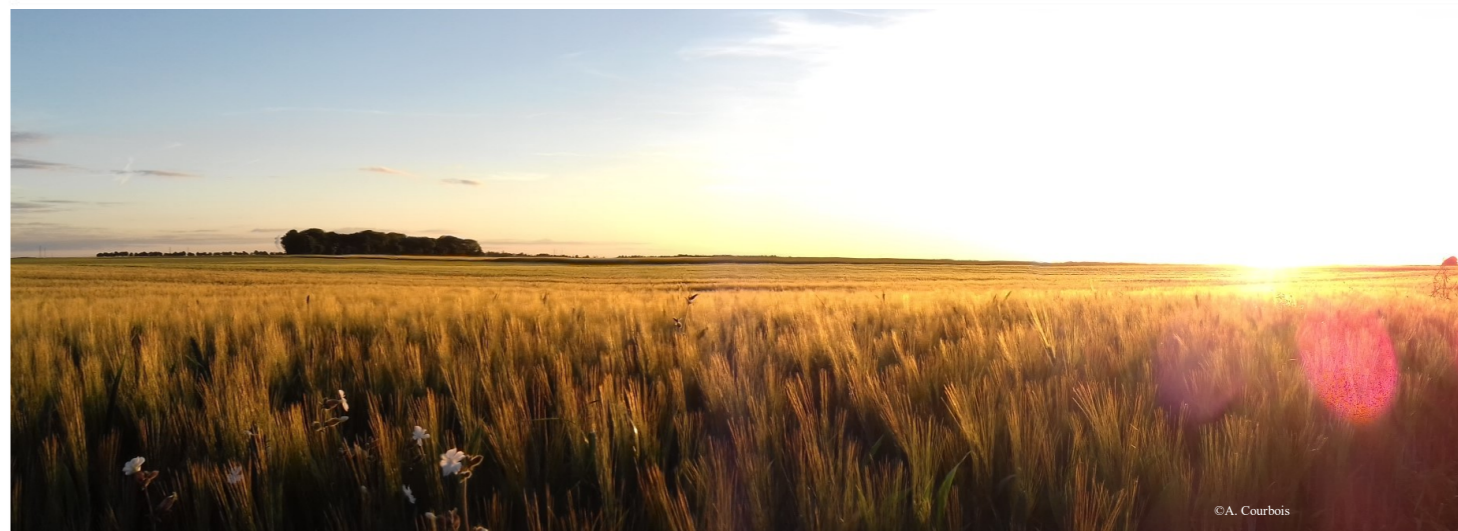
Tél. : 02 37 24 46 06  
Portable: 06 15 08 33 44  
E-mail : a.courbois@hommes-et-territoires.asso.fr  
Sites Internet :  
<http://www.hommes-et-territoires.asso.fr>  
<http://plaines-et-vallees-28.n2000.fr>



# ZPS Beauce et Vallée de la Conie

## Bulletin d'information n°7

2017



©A. Courbois

## Sommaire

Carte d'identité du site

Décryptage : Le DOCOB

Les MAEC

Les actualités 2017 et perspectives 2018

L'Œdicnème criard

Suivis naturalistes

Evaluation des incidences

## Carte d'identité du site :

Le site **Beauce et Vallée de Conie** a été désigné Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour la conservation des oiseaux. En effet, cette zone de 72 000 ha est connue depuis de très nombreuses années pour sa richesse en espèces d'oiseaux, dont **13** figurent parmi la liste des espèces d'intérêts communautaires retenues par l'Union Européenne.

- **Surface :** 71 753 ha - 62 communes dont 58 en Eure et Loir et 4 dans le Loiret
- **Territoire :** 80 % de terres arables sur lesquelles sont présentes de nombreuses espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (Alouette calandrelle, Œdicnème criard, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Hibou des marais...)
- Un **Document d'Objectifs** (DOCOB) identifie les enjeux écologiques, les objectifs de gestion et les modalités de mise en œuvre. Son contenu est discuté en groupes de travail et validé par un comité de pilotage, présidé pour la ZPS par le sous-préfet de Châteaudun.



Hibou des marais



Alouette des champs



Busard St Martin

©Philippe Léger  
L'oiseau Beauce et Vallée de la Conie

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales



## Décryptage : Comment est mis en œuvre un DOCOB

Dans la continuité du précédent numéro (*Bulletin d'information 2016—N°6*), où une présentation du dispositif Natura 2000 vous a été rappelé, nous allons désormais décrypter la mise en œuvre de l'animation du site notamment à travers l'application du DOCOB.

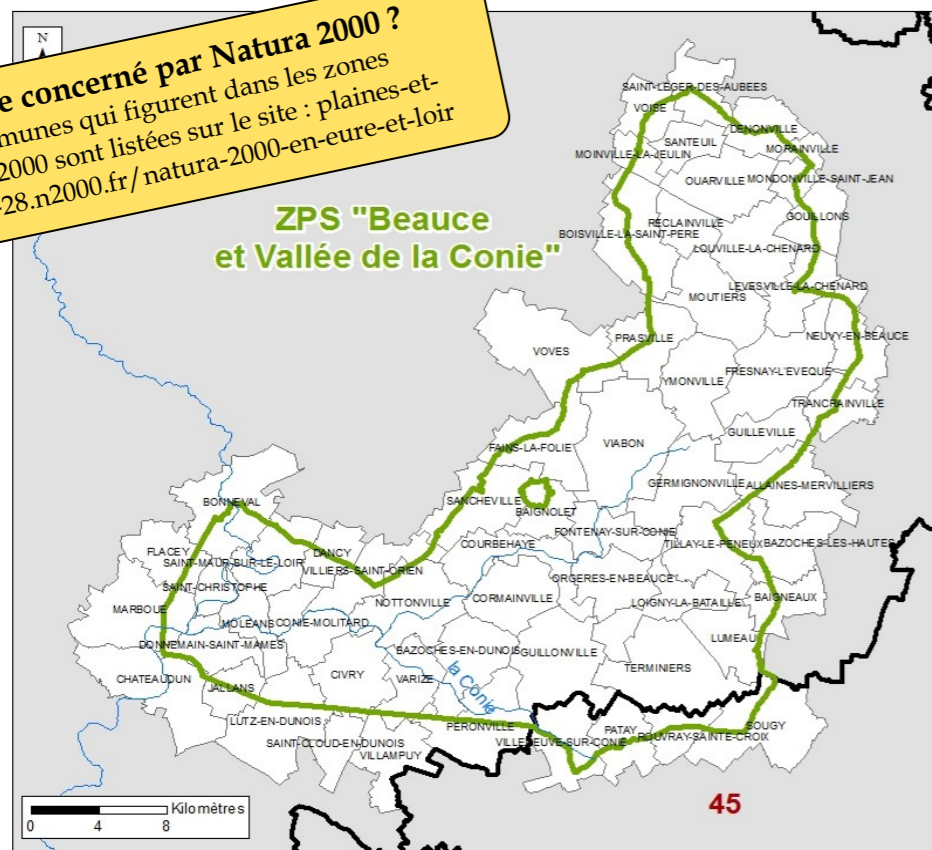
Document de référence d'un site Natura 2000, l'application d'un **Document d'objectifs** (DOCOB) permet de mettre en place les **actions et orientations** pour permettre de préserver ou restaurer les espèces et habitats naturels. Il comprend notamment une description et une analyse de l'existant, les objectifs du site et les mesures de gestion à employer.

Ce document est établi et validé par le Comité de pilotage du site lors de sa création par les différents acteurs locaux (Celui du site Beauce et Vallée de la Conie a été validé le 08 avril 2010). Une structure animatrice est ensuite désigné pour décliner les objectifs fixés. Dans le cas de la ZPS, aucune collectivité n'a souhaité porter le dispositif pour l'instant, c'est donc l'Etat qui assure cette fonction par défaut et qui a retenu **l'association Hommes et Territoires** pour remplir cette mission dans le cadre d'un marché public.

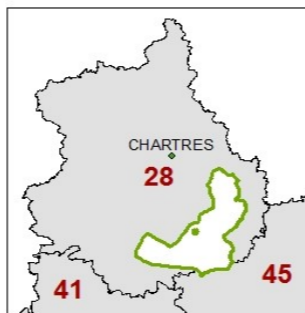
La totalité des actions mises en place dans le cadre de la mise en œuvre d'un DOCOB ne peut l'être que sur la base du volontariat des principaux acteurs (agriculteurs, communes, propriétaires...) Aucune action ne peut être **imposée** ! C'est pourquoi le rôle de l'animateur est prioritairement un travail de concertation et de persuasion des différents interlocuteurs du territoire.

Les objectifs de gestion définis pour la préservation des espèces de la ZPS visent en priorité à maintenir et développer les habitats favorables à l'avifaune dans une logique de corridor écologiques, assurer une disponibilité suffisante des ressources alimentaires et limiter les impacts des activités humaines.

**Suis-je concerné par Natura 2000 ?**  
Les communes qui figurent dans les zones Natura 2000 sont listées sur le site : [plaines-et-vallées-28.n2000.fr/natura-2000-en-eure-et-loir](http://plaines-et-vallées-28.n2000.fr/natura-2000-en-eure-et-loir)



### Localisation de la ZPS Beauce et Vallée de la Conie



Sources: IGN BDCarto®, BDcarthage®, DREAL Centre, H&T  
Réalisation: A. SOUDIEUX, 09/09/2014

## Les actualités 2017

### Réunion du comité de pilotage

Le 16 octobre 2017, 17 membres avaient répondu présents à la réunion du comité de pilotage de la ZPS. Une présentation des actions menées en 2017 a été réalisée tout comme la validation des mesures des contrats et les mesures agro-environnementales.



© COPIL—H&T2017

### Rencontre des communes

Afin de ré-informer les élus sur le dispositif Natura 2000, des réunions d'informations ont été organisées à destination des maires des 64 communes de la ZPS. **18 mairies** ont répondu présentes.

## Et demain ?

### Projet communication

Pour sensibiliser et communiquer autour des objectifs et enjeux de conservation des espèces de la ZPS, un projet de communication, validé lors du précédent COPIL, a été déposé pour accroître l'appropriation des enjeux du territoire par les usagers locaux. Différents outils composent ce projet :

- 1) Exposition photographique itinérante
- 2) Panneau signalétique sur couverts MAEC pour les agriculteurs
- 3) Marque page sur la ZPS, diffusable dans les communes, les bibliothèques, les écoles...
- 4) Page Facebook



© Rencontre communes—H&T2017

### Renouvellement et signature des chartes Natura 2000

Deux propriétaires ont renouvelé leur charte en 2017 et un troisième a intégré la démarche. Ils s'engagent à respecter une liste d'engagements pour des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement durant 5 ans (Ex: Moisson centrifuge, maintien des éléments du paysage). En contrepartie, ils bénéficient de l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

## Bilan des MAEC menées en 2017

En 2017, 22 agriculteurs se sont engagés dans un contrat agroenvironnemental et climatique. Trois mesures identifiées ont permis la création de 43,11 ha de couverts d'intérêt avifaunistique (couvert herbacé constitué de graminées et légumineuses) et la gestion de 10 041 ml de haies s'ajoutant ainsi aux 278 ha déjà engagés. L'objectif de ces mesures vise à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement (milieu herbacé) et aux espèces (Edicnème criard, Alouette calandrelle, Perdrix grise...) par un **engagement volontaire des exploitants agricoles** pour une durée de 5 ans.



Mise en place d'un couvert avifaunistique—H&T

En 2018, l'animation sur ce dispositif sera reconduite à destination des agriculteurs du territoire.